

*En 2001, les dépenses de protection sociale se sont accrues de 4,2 % en valeur et de 2,7 % en termes réels. Les prestations de protection sociale perçues par les ménages, soit 95 % des dépenses, s'accroissent de 4,3 % en valeur et de 2,7 % en termes réels et, avec 417,5 Mds d'euros, représentent désormais 28,5 % du PIB. Les régimes d'assurance sociale, qui couvrent 83 % des dépenses, sont prépondérants dans le système de protection sociale. La part des cotisations sociales continue de se réduire au profit du financement fiscal : les impôts et taxes affectés représentent désormais près de 20 % des recettes, soit 12 points de plus qu'en 1995. La contribution sociale généralisée (CSG) compte pour près des trois quarts des impôts et taxes, conséquence des transferts d'assiette opérés en 1997 et 1998 entre les cotisations maladie et la CSG. Enfin, pour l'ensemble des régimes de protection sociale, la croissance des dépenses a été en 2001 un peu plus rapide que celle des recettes (+4,2 % contre +3,8 %), contrairement au mouvement constaté sur la période 1998-2000.*

## Les comptes de la protection sociale en 2001

Les dépenses de protection sociale (hors transferts entre régimes, mais y compris les frais de gestion et les frais financiers) se sont accrues de 4,2 % en valeur et de 2,7 % en volume en 2001<sup>1</sup> (tableau 1). Cette croissance est supérieure à celle du PIB en valeur (+3,3 %, soit 1,8 % en volume).

### **Les prestations de protection sociale en 2001 : +2,7% en termes réels**

Représentant 95 % des dépenses, les prestations de protection sociale versées aux ménages par l'ensemble des régimes de protection sociale se sont accrues en valeur de 4,3 % en 2001, et de 2,7 % en termes réels. Leur montant total s'est élevé à 417,5 milliards d'euros. La part des prestations dans le PIB, appelée taux de redistribution sociale, s'est établie à 28,5 %, en légère hausse par rapport à l'année précédente (tableau 2). Ce taux, dont l'évolution est par nature contracyclique, avait diminué entre 1997 et 2000, avec la croissance.

#### **Jean-Pierre DUPUIS**

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées  
DREES

1. Le calcul en volume, ou en termes réels, est effectué en déflatant les valeurs par l'indice de prix de la dépense de consommation finale des ménages des comptes nationaux.



**T 01** évolution des dépenses  
des comptes de la protection sociale (en valeur)

|  | Montants en millions d'euros |                |                |                |                | Évolution en %             |                            |               |               |               |
|--|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------------------|----------------------------|---------------|---------------|---------------|
|  | 1990                         | 1995           | 1999           | 2000           | 2001           | 2001/<br>1990 <sup>1</sup> | 2001/<br>1995 <sup>1</sup> | 1999/<br>1998 | 2000/<br>1999 | 2001/<br>2000 |
| <b>Emplois</b>                           |                              |                |                |                |                |                            |                            |               |               |               |
| Prestations de protection sociale        | 267 937                      | 342 878        | 388 224        | 400 302        | 417 500        | 4,1                        | 3,3                        | 2,8           | 3,1           | 4,3           |
| Prestations sociales                     | 239 609                      | 305 146        | 345 716        | 356 509        | 371 863        | 4,1                        | 3,4                        | 2,9           | 3,1           | 4,3           |
| Prestations en espèces                   | 179 526                      | 227 307        | 258 044        | 262 984        | 272 346        | 3,9                        | 3,1                        | 3,2           | 1,9           | 3,6           |
| Prestations en nature                    | 60 084                       | 77 838         | 87 672         | 93 525         | 99 517         | 4,7                        | 4,2                        | 2,1           | 6,7           | 6,4           |
| Prestations de services sociaux          | 28 328                       | 37 732         | 42 508         | 43 793         | 45 637         | 4,4                        | 3,2                        | 2,2           | 3,0           | 4,2           |
| Frais de gestion                         | 11 411                       | 14 365         | 16 367         | 16 649         | 17 170         | 3,8                        | 3,0                        | 2,7           | 1,7           | 3,1           |
| Transferts                               | 34 904                       | 60 767         | 70 883         | 75 179         | 77 565         | 7,5                        | 4,2                        | -0,3          | 6,1           | 3,2           |
| Frais financiers                         | 280                          | 2 503          | 778            | 822            | 871            | 10,9                       | -16,1                      | 5,8           | 5,7           | 6,0           |
| Autres dépenses                          | 2 039                        | 2 720          | 3 705          | 3 539          | 3 594          | 5,3                        | 4,8                        | -0,6          | -4,5          | 1,6           |
| <b>Total des emplois</b>                 | <b>316 571</b>               | <b>423 234</b> | <b>479 957</b> | <b>496 491</b> | <b>516 700</b> | <b>4,6</b>                 | <b>3,4</b>                 | <b>2,3</b>    | <b>3,4</b>    | <b>4,1</b>    |
| <b>Total des emplois hors transferts</b> | <b>281 667</b>               | <b>362 466</b> | <b>409 074</b> | <b>421 312</b> | <b>439 135</b> | <b>4,1</b>                 | <b>3,2</b>                 | <b>2,8</b>    | <b>3,0</b>    | <b>4,2</b>    |

1. Évolution moyenne annuelle.  
Source : DREES – Comptes de la protection sociale.

**T 02** protection sociale et PIB

|   | en % |      |      |      |      |
|---|------|------|------|------|------|
|   | 1990 | 1995 | 1999 | 2000 | 2001 |
| Taux de redistribution sociale<br>(prestations / PIB)                         | 26,5 | 29,0 | 28,6 | 28,3 | 28,5 |
| Taux de pression sociale [(cotisations<br>+ impôts et taxes affectées) / PIB] | 23,4 | 24,8 | 25,5 | 26,0 | 26,4 |

Sources : INSEE – Comptes nationaux ; DREES – Comptes de la protection sociale.

fluent sur le niveau des dépenses sociales : ainsi l'Italie a un niveau de PIB par tête un peu plus élevé que celui de la Suède, mais consacre 7,6 points de PIB de moins à la protection sociale. La France, avec un PIB par habitant de 21 200 SPA<sup>4</sup>, redistribuait 30,3 % de son PIB en 1999. Interviennent à cet égard des causes structurelles, comme la pyramide des âges, la structure des ménages ou le taux de chômage, mais aussi et surtout d'autres facteurs touchant aux différences dans les systèmes nationaux de protection sociale, aux solidarités familiales, etc.

Le poids des dépenses de protection sociale dans le PIB s'est généralement accru jusqu'en 1993 ou 1994, pour redescendre ensuite progressivement, sauf dans deux groupes de pays :

En moyenne annuelle sur la période 1995-2001, l'évolution des prestations de protection sociale a été de 3,3 % par an en valeur et de 2,1 % en termes réels. Cette croissance des prestations de 2,7 % en termes réels en 2001 a été plus rapide qu'en 2000 (+1,6 %), pour tous les risques sauf la santé – dont les dépenses s'étaient déjà fortement accrues – et la pauvreté<sup>2</sup>. Ces prestations de protection sociale sont composées à hauteur de 89 % des prestations sociales *stricto sensu*, et pour le reste des prestations de services sociaux – correspondant pour l'essentiel aux services offerts quasi gratuitement par les hôpitaux publics – qui augmentent aussi de plus de 3% (en moyenne et en valeur) sur la période 1995-2001.

**Le poids des dépenses de protection sociale dans l'Union européenne de 1991 à 1999**

La part des dépenses de protection sociale dans le produit intérieur brut (PIB) s'est élevée à 27,6 % en

moyenne dans l'Union européenne en 1999 (graphique 1). Des données par pays sont publiées par Eurostat<sup>3</sup>, chaque État membre de l'Union fournissant des statistiques conformes au Système européen de statistiques intégrées de protection sociale (SESPROS). C'est en Irlande que la part des dépenses de protection sociale est la plus faible (14,7 %) et en Suède qu'elle est la plus élevée (32,9 %). Outre l'Irlande, et le cas particulier du Luxembourg, les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Grèce, Italie, Portugal) consacrent généralement une part moins importante de leur PIB à la protection sociale, alors que les pays du Nord de l'Europe et la France se situent au-dessus de la moyenne européenne.

Cette situation est, pour une part importante, liée au niveau de développement, les pays les plus riches étant ceux qui redistribuent le plus. Cette tendance n'est cependant pas systématique et d'autres facteurs in-

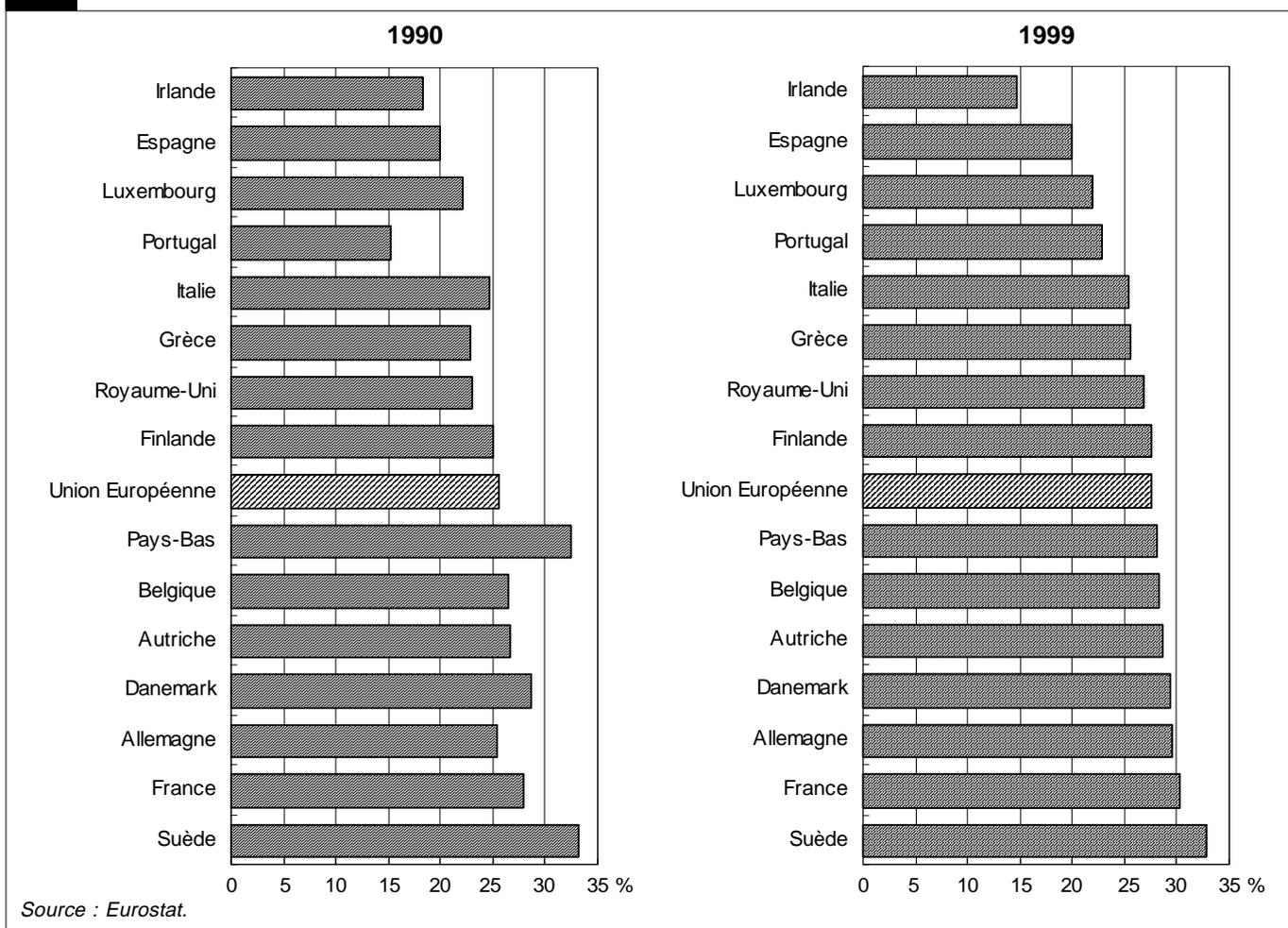
2. Laurent CAUSSAT et Jean-Pierre DUPUIS, « Les prestations sociales en 2001 », *Études et résultats*, n° 190, DREES, septembre 2002.

3. Statistiques sociales européennes - *Protection sociale* (1980-1999), édition 2001, Eurostat. Voir aussi G. ABRAMOVICI, 2002, « La protection sociale en Europe », *Statistiques en bref* (thème3 - 1/2002).

4. SPA : « standard de pouvoir d'achat », unité de compte reflétant en termes réels le pouvoir d'achat de chaque pays.

G  
01

dépenses de protection sociale par rapport au PIB  
dans l'Union européenne



- l'Allemagne, le Luxembourg, et dans une moindre mesure la France, où la diminution semble n'avoir vraiment commencé qu'après 1996 ;

- la Grèce et le Portugal, où la croissance se poursuit jusqu'en 1999, ce qui pourrait s'expliquer par un phénomène de « rattrapage » en matière de protection sociale.

La récession économique (1992-1993), la progression du chômage et de l'exclusion sociale jusqu'au milieu de la décennie, avaient poussé à la hausse des dépenses sociales dans le PIB dans la première partie de la période. Après 1996, la diminution de la part des dépenses de protection

sociale dans le PIB est devenue plus accentuée (-0,5 point entre 1996 et 1997 pour la moyenne de l'Union européenne). La reprise de la croissance, la décreue du chômage, mais aussi les efforts d'ajustement budgétaire précédant l'entrée dans l'Union monétaire européenne (1<sup>er</sup> janvier 1999) expliquent l'inversion du mouvement ainsi observée.

**Les régimes d'assurance sociale couvrent 83,6 % des prestations**

Pour l'ensemble des régimes, les prestations de protection sociale en 2001 (417,5 Mds d'euros) sont par ordre d'importance décroissante, celles liées à la vieillesse-survie (183,6 Mds d'euros), à la santé (145,4 Mds d'euros), à la maternité-famille (42,3 Mds d'euros), à l'emploi (27,7 Mds d'euros), au logement (12,8 Mds d'euros), enfin, à la pauvreté - exclusion sociale (5,7 Mds d'euros)<sup>5</sup>.

Avec 83,6 % du montant total des prestations de protection sociale en 2001, les régimes d'assurance sociale sont prépondérants dans le système de protection sociale (tableau 3). Ces régimes versent majoritairement des prestations liées à la santé, la vieillesse-survie, la maternité-famille et l'emploi (encadré 2). À lui seul, le régime général de la Sécurité sociale a géré 194 Mds d'euros de prestations en 2001 au titre de différents risques (maladie, vieillesse et famille), à l'exception de l'emploi et de l'exclusion sociale. Les régimes d'indemnisation du chômage (UNEDIC) ont versés 18,5 Mds de prestations, soit les deux tiers des prestations dues par le système de protection sociale au titre de l'emploi.

Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics (État et collectivités locales) assurent un peu moins de 10 % des dépenses, tous les risques étant concernés. Les prestations de solidarité constituent l'essentiel de leur champ d'inter-

5. J.-P. DUPUIS, M.-O. RATTIER, «Comptes de la protection sociale», Document de travail, série Statistiques n° 40, DREES, septembre 2002

vention : aide médicale (Couverture médicale universelle complémentaire), garantie de ressources et allocation compensatrice pour les personnes handicapées, prestation spécifique dépendance, allocations de chômage au titre de la solidarité, revenu minimum d'insertion, allocations de logement, bourses d'études, aide sociale à l'enfance...

Les prestations versées par les régimes non obligatoires de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance (4,4 % du total) se partagent enfin entre les risques santé (75,5 %) et vieillesse-survie (23,5 %). Leur poids tend à s'accroître au sein de la protection sociale (+0,6 point entre 1995 et 2001).

### La part des cotisations sociales s'est réduite au profit du financement fiscal

L'importance du prélèvement opéré sur les ressources nationales pour le financement de la protection sociale est appréciée par le taux de pression sociale (encadré 1). De 24,8 % en 1995, ce taux s'établit à 26,4 % en 2001, soit un accroissement de 0,4 point par rapport à 2000 et de 1,6 point par rapport à 1995 (tableau 2). La part du prélèvement social, qui recouvre les cotisations et les impôts et taxes affectés, dans le total des recettes des régimes de protection sociale est ainsi passée de 82,1 % en 1995 à 86,1 % en 2001

(tableau 4). Sur les deux dernières années, cette progression est allée de pair avec une diminution de l'ordre de 2 points de la part des contributions publiques (versements de l'État, en particulier aux régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics, destinés à financer le Revenu minimum d'insertion, l'Allocation aux adultes handicapés, etc.), autre composante importante des ressources (11,2% en 2001).

L'évolution des cotisations et leur place dans le financement de la protection sociale, dépendent d'abord de l'évolution de la masse salariale, mais aussi des choix publics effectués en matière de taux de cotisations d'une part et d'exonérations de cotisations d'autre part, qui ont

#### T 03 prestations de protection sociale en 2001 : contribution des régimes aux différents risques

| Assurances sociales            |                |                             |             | Régimes                            |             |              | Régimes d'intervention sociale                                     |                      | Total      |              |
|--------------------------------|----------------|-----------------------------|-------------|------------------------------------|-------------|--------------|--|----------------------|------------|--------------|
| Régimes de la sécurité sociale |                |                             |             | Régimes d'indemnisation du chômage | Total       | d'employeurs | de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance | des pouvoirs publics |            | des ISBLM    |
| RISQUES                        | Régime général | Autres régimes <sup>1</sup> | Total       |                                    |             |              |  |                      |            |              |
| Santé                          | 24,2           | 5,1                         | 29,3        | 0,0                                | 29,3        | 0,5          | 3,4  | 1,7                  | 0,0        | 34,9         |
| Vieillesse - survie            | 14,6           | 27,3                        | 41,9        | 0,0                                | 41,9        | 0,0          | 1,0  | 1,1                  | 0,0        | 44,0         |
| Maternité - famille            | 7,0            | 0,1                         | 7,1         | 0,0                                | 7,1         | 0,8          | 0,0  | 2,2                  | 0,0        | 10,1         |
| Emploi                         | 0,0            | 0,2                         | 0,2         | 4,4                                | 4,6         | 0,8          | 0,0  | 1,2                  | 0,0        | 6,6          |
| Logement                       | 0,7            | 0,0                         | 0,7         | 0,0                                | 0,7         | 0,0          | 0,0  | 2,3                  | 0,0        | 3,0          |
| Exclusion sociale              | 0,0            | 0,0                         | 0,0         | 0,0                                | 0,0         | 0,0          | 0,0  | 1,1                  | 0,3        | 1,4          |
| <b>Total des prestations</b>   | <b>46,5</b>    | <b>32,7</b>                 | <b>79,2</b> | <b>4,4</b>                         | <b>83,6</b> | <b>2,1</b>   | <b>4,4</b>   | <b>9,6</b>           | <b>0,3</b> | <b>100,0</b> |

en %

1. Les autres régimes de la sécurité sociale comprennent les fonds spéciaux, les régimes particuliers de salariés, les régimes complémentaires de salariés et les régimes de non salariés.

Source : DREES – Comptes de la protection sociale.

#### T 04 recettes hors transferts des comptes de la protection sociale : structure du financement

|   | Millions d'euros |                |                |                |                | Structure (en %) |              |              |              |              |
|---|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | 1990             | 1995           | 1999           | 2000           | 2001           | 1990             | 1995         | 1999         | 2000         | 2001         |
| Cotisation totales                        | 227 362          | 266 699        | 277 097        | 287 573        | 298 725        | 79,5             | 74,9         | 66,7         | 66,6         | 66,5         |
| Cotisations effectives                    | 201 464          | 233 987        | 240 297        | 250 175        | 260 080        | 70,4             | 65,7         | 57,9         | 58,0         | 57,9         |
| Cotisations d'employeurs                  | 119 988          | 135 930        | 155 864        | 161 300        | 167 542        | 41,9             | 38,2         | 37,5         | 37,3         | 37,3         |
| Cotisations de salariés                   | 65 582           | 80 576         | 69 135         | 72 588         | 75 566         | 22,9             | 22,6         | 16,7         | 16,8         | 16,8         |
| Cotisations des travailleurs indépendants | 13 469           | 14 419         | 14 300         | 15 253         | 15 913         | 4,7              | 4,1          | 3,4          | 3,5          | 3,5          |
| Cotisations sur prestations               | 2 073            | 2 442          | 632            | 735            | 751            | 0,7              | 0,7          | 0,2          | 0,2          | 0,2          |
| Autres cotisations                        | 352              | 620            | 366            | 299            | 308            | 0,1              | 0,2          | 0,1          | 0,1          | 0,1          |
| Cotisations fictives                      | 25 898           | 32 712         | 36 800         | 37 398         | 38 645         | 9,1              | 9,2          | 8,9          | 8,6          | 8,6          |
| Impôts et taxes affectés                  | 8 913            | 25 663         | 68 922         | 80 821         | 87 913         | 3,1              | 7,2          | 16,6         | 18,6         | 19,6         |
| Contributions publiques                   | 39 678           | 51 018         | 57 420         | 51 682         | 50 302         | 13,9             | 14,3         | 13,8         | 12,0         | 11,2         |
| Produits financiers                       | 3 413            | 3 699          | 3 632          | 3 790          | 3 710          | 1,2              | 1,0          | 0,9          | 0,9          | 0,8          |
| Autres recettes                           | 6 669            | 8 928          | 8 093          | 8 563          | 8 387          | 2,3              | 2,5          | 1,9          | 2,0          | 1,9          |
| <b>Total des ressources</b>               | <b>286 035</b>   | <b>356 007</b> | <b>415 164</b> | <b>432 429</b> | <b>449 037</b> | <b>100,0</b>     | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

Source : DREES – Comptes de la protection sociale.

pu être au cours du temps compensées ou non par l'État. L'augmentation du financement public (encadré 1), plus particulièrement du financement fiscal, a d'abord été liée à la volonté de mieux distinguer le financement de la solidarité nationale de celle de l'assurance (financement de prestations familiales, puis du minimum vieillesse lors de la création du Fonds de solidarité vieillesse en janvier 1994), ainsi qu'au souci d'alléger les charges qui pèsent sur le coût du travail. L'objectif a ensuite été d'asseoir le financement de la protection sociale sur une assiette plus large que les salaires, en tenant mieux compte de la capacité contributive des ménages. Deux évolutions sont à cet égard marquantes depuis 1993 : la montée en puissance de la contribution sociale généralisée (CSG) et le développement des exonérations sur les cotisations employeurs. Introduite en 1991, la CSG a d'abord vu son taux augmenter en 1993, puis a de nouveau été majorée en 1997 et surtout en 1998.

Les cotisations ont donc vu leur part dans le financement de la protection sociale diminuer de plus de 8 points depuis 1995. Le recul de 1997 est dû en grande partie à la baisse des cotisations de salariés, du fait du remplacement de 1,3 point de cotisations maladie par un point de CSG élargie au 1<sup>er</sup> janvier 1997. L'année 1998 est celle de la montée en charge de la CSG destinée aux régimes d'assurance maladie avec une majoration de 4,1 points sur les revenus au 1<sup>er</sup> janvier, excepté les revenus de remplacement pour lesquels l'augmentation a été de 2,8 points. En contrepartie, la cotisation maladie sur les salaires a été réduite de 4,75 points et supprimée sur les revenus de remplacement. Ainsi, l'ensemble des cotisations diminue de 6,8 % en 1998. La croissance de la masse salariale et l'augmentation des taux de cotisation de certains régimes complémentaires et de non-salariés expliquent la progression de 4,5 % en valeur des cotisations en 1999. En 2000 et 2001, cette progression est plus modérée, et la part dans les recettes de l'ensemble des cotisations sociales, employeurs et salariés, s'est quasiment stabilisée (tableau 4).

En 2001, les cotisations d'employeurs ont enregistré, avec un montant de 167,5 Mds d'euros, une progression de 3,9 % par rapport à l'année précédente.

**E•1****Les comptes de la protection sociale**

*Les comptes de la protection sociale sont établis depuis 1999 selon la base 1995 des comptes nationaux. Les principales modifications induites par le changement de base sont :*

- l'extension du champ géographique aux départements d'outre-mer ;
- la comptabilisation des opérations en droits constatés, c'est-à-dire pour le montant dû au titre de l'année, en liaison avec le fait générateur ;
- la sortie des prestations fiscales du champ des prestations de protection sociale ;
- la révision du contour des cotisations sociales qui ne comprennent plus les cotisations exonérées prises en charge par l'État ;
- la modification des nomenclatures des régimes et des risques.

*La protection sociale comprend la couverture des charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques, dans la mesure où cette dépense donne lieu à l'intervention d'un mécanisme de prévoyance.*

*Les prestations de protection sociale regroupent les prestations sociales et les services sociaux servis aux ménages. Les prestations sociales constituent des transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. Les prestations de services sociaux retracent l'accès à des services, en relation avec un risque de la protection sociale, fournis à prix réduit ou gratuitement par une administration (le plus souvent un hôpital public).*

*Le financement de la protection sociale est principalement assuré par deux grandes catégories de ressources : les cotisations et le financement public (constitué des impôts et taxes affectés et des contributions publiques). Les transferts sont des mouvements internes, entre régimes, et n'ont pas d'incidence sur le financement de l'ensemble du champ de la protection sociale.*

*Le taux de pression sociale est défini comme le rapport entre les prélèvements contributifs et fiscaux directement affectés à des dépenses de protection sociale et le PIB.*

**E•2****Risques et prestations**

*Les prestations santé regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé dans le secteur public hospitalier par la Sécurité sociale au moyen de la dotation globale hospitalière constitue une composante de ces dépenses de santé en tant que prestations de services sociaux.*

*À côté des pensions, les prestations classées dans le risque vieillesse-survie incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. Les prestations dites de survie sont des prestations directes, c'est-à-dire déterminées par référence à une prestation à laquelle aurait eu droit le conjoint (telle l'assurance veuvage) ou des prestations dérivées d'un droit du conjoint (comme la pension de réversion).*

*Les prestations du risque famille comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont composées essentiellement d'indemnités journalières, de l'allocation pour jeune enfant courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent à côté des prestations familiales au sens strict, des aides dispensées dans le cadre de l'action sociale.*

*Au sein du risque emploi, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive ; il comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.*

*Les prestations logement comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extralégales des régimes spéciaux. Les allocations de logement sont : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL).*

*La prise en charge de l'exclusion sociale par le biais du revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque pauvreté et exclusion sociale.*

Cette hausse est supérieure à celle observée en 2000, comme à l'évolution moyenne constatée sur la période 1995-2001 (+3,5 %). Cela résulte de la forte croissance des salaires bruts, de 5,4 % en 2001 selon les comptes nationaux.

L'ensemble des exonérations de cotisations sociales liées aux mesures en faveur de l'emploi se sont élevées en 2001 à 19,6 Mds d'euros (après 17,7 Mds d'euros en 2000), dont 17,4 ont donné lieu à compensation aux régimes de sécurité sociale, soit par le budget de l'État (3,0 Mds d'euros), soit par le Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (FOREC, 14,4 Mds d'euros). Le montant des exonérations de charges non compensées au régime général de la sécurité sociale s'est élevé à 2,2 Mds d'euros.

Les exonérations de charges sociales compensées par l'État ont connu une forte progression depuis 1996. La première phase d'augmentation constatée en 1996 et 1997 s'explique par la mise en place de la réduction dégressive des cotisations patronales de sécurité sociale sur les bas salaires, qui est venue prendre le relais

et amplifier les effets de l'exonération des cotisations d'allocations familiales. Elle s'interrompt en 1998 en raison de la refonte du dispositif qui est désormais proratisé en fonction de la durée du travail et limité aux salaires inférieurs à 1,3 SMIC. Stabilisées en 1999, les exonérations repartent à la hausse, de près de 3,5 Mds d'euros en 2000, avec la mise en place des nouveaux allègements de charges liés aux 35 heures. Les exonérations non compensées se sont exceptionnellement accrues en 2000 de 2 Mds d'euros, en raison de la décision du gouvernement de ne pas compenser intégralement à la Sécurité sociale les exonérations de charges sociales.

### **La CSG représente en 2001 près des trois quarts des impôts et taxes affectés**

Du fait des transferts d'assiette, le montant des impôts et taxes affectés au financement de la protection sociale est passé de 25,7 Mds d'euros à 87,9 Mds entre 1995 et 2001. Leur part dans le total des ressources s'est ainsi très rapide-

ment accrue pour passer de 7,2 % de l'ensemble des ressources hors transferts en 1995 à 19,6 % en 2001. Cette progression notable est liée à la création (ou l'affectation) de certaines taxes, mais surtout au développement de la CSG en 1997 et 1998. De 14,9 Mds d'euros en 1996, les montants dus au titre de la CSG sont ainsi passés à 62,6 Mds en 2001.

Les impôts et taxes affectés représentent donc une composante de plus en plus importante du financement des différentes prestations : familiales d'abord, puis vieillesse et enfin maladie. À côté de la CSG qui représente désormais plus de 71 % de l'ensemble des impôts et taxes affectés, les principaux impôts affectés sont les droits sur le tabac (8,1 Mds d'euros) et sur les alcools (7,6 Mds d'euros), le prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux et des valeurs mobilières (1,8 Md d'euros) et la fraction de TVA versée au régime des exploitants agricoles (0,8 Md d'euros, soit 0,9 %).

### **La structure du financement de la protection sociale dans l'Union européenne en 1999**

En 1999, les cotisations sociales assuraient, en moyenne, 60,6% du financement de la protection sociale dans l'Union européenne (source : Eurostat). Les autres ressources se composent principalement des contributions publiques et des impôts et taxes affectés (graphique 2). Bien que ces sources de financement soient communes à l'ensemble des pays, leur poids relatif varie en fonction de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale. On classe habituellement les pays en deux groupes : ceux de tradition « bismarckienne » où le système reposait sur une assurance, souvent sur une base professionnelle, et les pays de tradition « beveridgienne » où le système a pris originellement la forme d'une aide universelle sans préalable de versement de cotisations. Le premier groupe serait plutôt formé des pays de l'Europe continentale (France, Benelux, Allemagne, Autriche) ; dans le second on retrouverait les pays nordiques, l'Irlande et le Royaume-Uni. Les autres pays européens se rattachent à l'une ou l'autre tradition. Aujourd'hui les

6

E•3

#### **Les régimes de protection sociale**

##### **● Les régimes d'assurances sociales**

Ce sont des régimes obligatoires, imposés et contrôlés par les pouvoirs publics. Le plus important est le régime général de la sécurité sociale (CNAM, CNAV, CNAF).

Au sein des régimes d'assurances sociales, on distingue les régimes directs. Les prestations de ces régimes sont directement versées par l'employeur qui assure de surcroît l'équilibre du compte. Dans cette catégorie sont classés les régimes de retraite des fonctionnaires ou d'entreprises ou d'institutions dont le statut s'apparente à celui de la Fonction publique : la Poste, EDF-GDF, RATP.

##### **● Les régimes d'employeurs**

Ce sont les régimes organisés par l'employeur sans que la législation en impose l'existence : ils versent des prestations « extralégales ». Celles-ci sont liées au contrat de travail en raison de conventions collectives ou d'accords d'entreprise et versées directement par l'employeur : suppléments familiaux de traitement, compléments d'indemnités journalières et indemnités de licenciement.

##### **● Les régimes de la mutualité, de la retraite supplémentaire et de la prévoyance**

Il s'agit des mutuelles régies par le Code de la mutualité. L'adhésion y est, en général, facultative, l'assuré acquitte une cotisation volontaire.

Les institutions de retraite supplémentaire sont des régimes de vieillesse d'entreprises non légalement obligatoires.

Les institutions de prévoyance sont des caisses complémentaires pratiquant des opérations non obligatoires de prévoyance.

##### **● Les régimes d'intervention sociale des pouvoirs publics**

Les régimes d'intervention des pouvoirs publics, financés principalement par l'impôt, développent des actions de solidarité nationale en faveur de populations ciblées (familles, personnes âgées, personnes handicapées, victimes de la pauvreté ou de l'exclusion sociale...) et aussi sur certains domaines, comme le logement ou la formation.

##### **● Les régimes d'intervention sociale des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**

Ils sont constitués des organismes privés sans but lucratif dont le financement provient à titre principal de dons ou d'autres contributions volontaires (Croix-Rouge, Secours catholique, Armée du Salut...).

deux systèmes semblent en voie de rapprochement, en particulier du fait de l'accroissement du financement fiscal dans les pays où prédominent les cotisations. C'est particulièrement net pour la France où la part des cotisations a baissé de plus de 8 points entre 1996 et 1999.

Entre 1993 et 1999, la part des cotisations a diminué de 2,4 points pour l'ensemble des pays de l'Union européenne. Au sein des cotisations sociales, la part des cotisations versées par les employeurs reste prépondérante, malgré un mouvement de baisse assez généralisé, traduisant l'objectif déclaré d'alléger les coûts de la main-d'œuvre pour favoriser l'emploi. La Belgique (qui a modifié les taux de cotisations de sécurité sociale en 1995), le Danemark et les Pays-Bas se situent toutefois en dehors de cette évolution ; dans ces deux derniers pays, les cotisations patronales sont cependant relativement limitées. Parallèlement la part des cotisations versées par les salariés, les indépendants et les autres bénéficiaires de prestations sociales s'est légèrement accrue au milieu de la décennie, en particulier dans les pays nordiques. Dans d'autres pays, comme en France, leur poids a baissé en raison d'une réorientation du financement de la protection sociale vers les recettes fiscales.

Les contributions publiques et les impôts et taxes affectés pèsent en moyenne européenne pour 35,7 % dans les recettes de protection sociale en 1999, contre moins de 30 % en 1990. Le mouvement de hausse est sensible dans les pays où la part des cotisations était importante. À l'inverse, au Danemark, l'introduction de nouvelles cotisations pour alimenter des fonds du marché du travail en 1994 a contribué à réduire la part

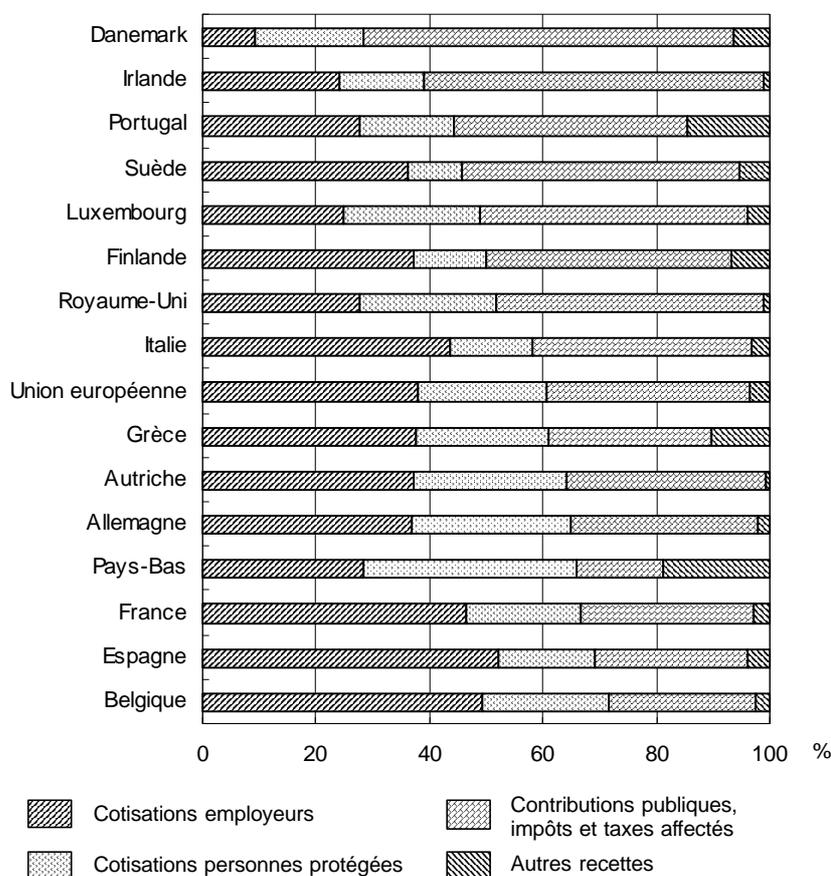
largement prépondérante des contributions publiques et des impôts et taxes affectés : leur poids dans les recettes est passé de 80 % en 1990 à moins de 65,2 % en 1999.

### Une croissance des emplois redevenue plus rapide que celle des ressources

De 1998 à 2000, la croissance des ressources de l'ensemble des régimes de protection sociale a donc été plus rapide que celle des emplois : elle a atteint +3,7 % en 1998, +3,9 % en 1999 et +4,2 % en 2000, tandis que les emplois – les dépenses de protection sociale hors transferts – augmentaient en valeur de +3,3 % en 1998, +2,8 % en 1999 et +3,0 % en 2000. En 2001, la croissance des emplois redevient plus forte (+4,2 %, contre +3,8 % pour les ressources).

Les administrations de sécurité sociale, au sein desquelles sont inclus les régimes d'indemnisation du chômage, ont été au cœur de ce mouvement puisque leur besoin de financement est devenu à partir de 1999 une capacité de financement (solde du compte de capital dans les comptes nationaux, incluant la formation brute de capital fixe)<sup>6</sup>. La capacité de financement des administrations de sécurité sociale a culminé à +6,8 Mds d'euros en 2000, contribuant ainsi à l'amélioration des comptes de l'ensemble du secteur des administrations publiques. En 2001, cette capacité de financement s'est réduite pour atteindre 3,9 Mds d'euros, soit un niveau proche de celui de 1999. Dans le même temps le déficit de l'ensemble des administrations publiques est passé de 2,7 % du PIB en 1998 à 1,3 % du PIB en 2000 et à 1,4 % du PIB en 2001<sup>7</sup>.

**G02** financement de la protection sociale dans l'Union européenne en 1999  
(par ordre croissant de la part des cotisations sociales)



Source : Eurostat.

6. Ce solde est donc différent de celui du Rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale qui couvre un champ plus restreint (il n'inclut pas les régimes d'indemnisation du chômage) et ne prend en compte que les opérations courantes.

7. INSEE première, « Les comptes des administrations publiques en 2001 », n° 849, mai 2002.

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité  
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon  
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

**Internet :** [www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)

Tél. : 01 40 56 81 24

- un hebdomadaire :

### **Études et Résultats**

**consultable sur Internet**

*abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES*

*télécopies : 01 40 56 80 38*

*[www.sante.gouv.fr/htm/publication](http://www.sante.gouv.fr/htm/publication)*

- trois revues trimestrielles :

### **Revue française des affaires sociales**

*revue thématique*

*dernier numéro paru :*

« Éthique médicale et biomédicale » Débats, enjeux, pratiques  
n° 3, juillet-septembre 2002

### **Dossiers Solidarité et Santé**

*revue thématique*

*derniers numéros parus :*

« Comparaisons internationales », n° 3, juillet-septembre 2002

« La tarification à la pathologie – les leçons de l'expérience étrangère »,  
Actes du colloque du 7 et 8 juin 2001, Hors série, juillet 2002

### **Cahiers de recherche de la MiRe**

- des ouvrages annuels :

### **Annuaire des statistiques sanitaires et sociales**

### **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**

- et aussi...

### **Chiffres et indicateurs départementaux, édition 1998**

### **Indicateurs sociosanitaires**

### **comparaisons internationales - évolution 1980-1994**

(Allemagne, Canada, États-Unis, France, Québec, Royaume-Uni)

### **Chiffres repères sur la protection sociale dans les pays de l'Union européenne**

### **STATISS, les régions françaises**

*Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS*

**consultable sur Internet :**

[www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm](http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm)

Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

**Internet :** [www.ladocfrancaise.gouv.fr](http://www.ladocfrancaise.gouv.fr)